



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

(article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-deux, le 6 décembre à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,

M. MARCHAU, **Mme CASTAINGS**, **M. V. GALLET**, **Mme MARTIN**, **M. BARRIERE**, **Mme PANZANI**, **M. FABBRO**, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, **Mme CHABRILLAT**, **M. MARAIS**, **Mme LEQUEUX**, **M. SCHILTZ**, **M. O. GALLET**, **Mme LE POULAIN**, **Mme BOUVIER** (jusqu'à 21h18), **M. TURCHI**, **M. DUGAST**, **M. P. LEGOUGE**, **Mme BAIRRAS**, **M. FUTOL**, **M. M. LEGOUGE**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. WALTER, représenté par M. FABBRO, Maire-adjoint,

Mme LUTIER, représentée par Mme PANZANI, Maire-adjoint,

M. RANDOING, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale,

Mme BOURDOUX, représentée par Mme DORLAND, Maire,

M. DIDRY, représenté par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme DESAILLY, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,

Mme GAUDRY, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,

M. HADDAD, représenté par M. BARRIERE, Maire-adjoint,

Mme DRAGHI, représentée par Mme LEQUEUX, Conseillère municipale,

M. BLOTTIERE, représentée par M. P. LEGOUGE, Conseiller municipal,

Mme DORLANCOURT, représentée par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : **Mme BOUVIER** (à partir de 21h18)

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. SCHILTZ a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

→ **LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

Délibération 83/2022 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

→ **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Délibération 84/2022 - RAPPORT D'ACTIVITES 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS)

→ PRISE D'ACTE

Délibération 85/2022 - RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE YVETTE SEINE

→ PRISE D'ACTE

Délibération 86/2022 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 87/2022 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 27 VOIX POUR :

6 abstentions : M. BLOTTIERE (par procuration), Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT (par procuration), M. FUTOL, M. M. LEGOUGE

Délibération 88/2022 - REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY- DETERMINATION DES MODALITES

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 89/2022 - VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS DE STRUCTURE POUR L'ANNEE 2022 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION DES VILLES DE MASSY, DE CHILLY-MAZARIN ET D'EPINAY-SUR-ORGE (SIRMC)

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 90/2022 - MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'EPINAY-SUR-ORGE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 91/2022 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2023-2026 PROPOSE PAR LE CIG GRANDE COURONNE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 92/2022 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS NON TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 93/2022 – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 94/2022 - AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE AU « TREMPLIN CITOYEN »

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 95/2022 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE FAMILIALE « LES PETITS CASTORS »

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 27 VOIX POUR :

6 abstentions : M. BLOTTIERE (par procuration), Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT (par procuration), M. FUTOL, M. M. LEGOUGE

Délibération 96/2022 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (CIG GRANDE COURONNE) POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS POUR LA PERIODE 2024-2027

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 97/2022 - MARCHE PUBLIC D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES LOGEMENTS DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-ORGE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 32 VOIX POUR

M. DUGAST, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.

Délibération 98/2022 - AVENANT N°3 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE ET SERVICES PARTENAIRES – LOT N°2 – PARACHEVEMENT – SOCIETE BOUGET

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 99/2022 - AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE ET SERVICES PARTENAIRES – LOT N°5 – APPAREILS ELEVATEURS – SOCIETE FAIN FRANCE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 100/2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS CONCERTS DE LA GATINELLE, L'ETOILE ET DES COMMERCANTS DU VAL D'ORGE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Madame LUTIER, Conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote.

Délibération 101/2022 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA SOCIETE PARIGOBIKE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 102/2022 - AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION DU CLASSEMENT SONORE DES RESEAUX FERROVIAIRES SNCF RESEAU, RATP ET ILE-DE-FRANCE

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur FABBRO ET Monsieur MARCHAU, Conseillers municipaux intéressés, ne prennent pas part au vote.

Délibération 104/2022 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS LIES A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES IDENTIFIES CHEZ LES PARTICULIERS

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 105/2022 - DEROGATION DU MAIRE AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2023

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération 106/2022 - MOTION - ALERTE SUR LES FINANCES LOCALES

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Affiché et publié le ... **09 DEC 2022**



Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS